

## EP1 – 1ère PARTIE

Cette épreuve se déroule, en fonction des possibilités locales, dans :

- le lieu de vente ou de stage du candidat ;
- un magasin d'école ;
- une entreprise choisie pour un ensemble de candidats ;

et consiste en une activité de type A ou de type B ou une activité combinant les 2 types.

Le choix est identique pour tous les candidats de l'Académie, à l'initiative de l'IEEN responsable de l'examen.

### A – Pratique de l'approvisionnement

Session 2005, choix 1

⇒ *Une activité de réception*

#### I – PREPARATION

##### ⇒ Matériel et supports

- le matériel de manutention : transpalette... ;
- le petit matériel : cutter, ciseaux, stylos... ;
- les documents de réception : bon de transport, bon de livraison ;
- une liasse de bons de commande comprenant celui correspondant à la livraison ;
- une palette avec des cartons :
  - cas 1 : 3 à 4 références, réparties dans 10 à 15 cartons,
  - cas 2 : 10 à 15 références, réparties dans 3 à 4 cartons.
  -

*Cette réception concerne des produits alimentaires (sauf frais) et non alimentaires et comporte des anomalies (exemples) :*

- carton endommagé,
- nombre de cartons erroné,
- écart entre documents de réception et bon de commande (quantité, référence),
- écart entre documents de réception et contenu des colis (quantité, référence),
- ....

#### II – DEROULEMENT

La commission d'interrogation composée d'un professeur de vente et d'un professionnel ou à défaut d'un second professeur de vente, choisit le cas à traiter. L'un des membres joue le rôle du livreur.

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE		Session 2005	
CAP EMPLOYE DE COMMERCE MULTI-SPECIALITES			
EP1 – 1 <sup>ère</sup> partie – Pratique de l'approvisionnement et/ou de la tenue du rayon/ du linéaire – FICHE 1			
CONSIGNES AU JURY	Durée : 30 min max	Coef : 8	Page 1/3

⇒ Le candidat :

- Accueille le livreur ;
- Prend en charge les documents de réception ;
- Recherche le bon de commande correspondant ;
- Vérifie le nombre et l'état des cartons ;
- Contrôle en quantité et en qualité le contenu des cartons ;
- Vise les documents en émettant les réserves ;
- Transfère les marchandises vers la zone de stockage.

### III – CRITERES D'EVALUATION : EXIGENCES (rappelées en annexe de la grille d'évaluation EP1)

- L'identification des documents est correcte ;
- tous les contrôles sont effectués ;
- l'adéquation quantité/qualité est vérifiée ;
- toutes les anomalies sont détectées ;
- les documents sont correctement visés et les anomalies sont signalées ;
- le déplacement des produits respecte les règles ergonomiques ;
- les consignes d'utilisation du matériel de manutention sont respectées ;
- les règles d'hygiène, de sécurité et de manipulation des produits sont observées.

## **B – Pratique de la tenue du rayon/du linéaire**

Session 2005, choix 2 ⇒ *Une activité de maintien en état marchand du rayon*

### I – PREPARATION

⇒ Matériel et supports

- le matériel de manutention : transpalette... ;
- le petit matériel : nécessaire de nettoyage, carnet, stylos... ;
- un ensemble d'étiquettes à changer ;
- un élément de linéaire avec :
  - *des manques et des ruptures,*
  - *des produits endommagés,*
  - *des produits déplacés,*
  - *des étiquettes à changer,*
  - *des étiquettes à replacer.*

CAP EMPLOYE DE COMMERCE MULTI-SPECIALITES	Consignes au jury
EP1 – 1 <sup>ère</sup> partie – Pratique de l'approvisionnement et/ou de la tenue du rayon/ du linéaire – FICHE 1	Page : 2/3

## II – DEROULEMENT

La commission d'interrogation composée d'un professeur de vente et d'un professionnel ou à défaut d'un second professeur de vente, détermine le cas à traiter.

⇒ Le candidat :

- fait un relevé des besoins pour le linéaire concerné ;
- prépare en réserve la palette de réassortiment ;
- achemine la palette en magasin ;
- retire les produits impropres à la vente ;
- maintient la propreté du linéaire ;
- recharge le rayon ;
- remplace les étiquettes abîmées ou en changement de prix.

## III – CRITERES D'EVALUATION : EXIGENCES (rappelées en annexe de la grille d'évaluation EP1)

- le relevé des besoins est complet et cohérent ;
- le réapprovisionnement est préparé sans erreur ;
- le déplacement des produits respecte les règles ergonomiques ;
- les consignes d'utilisation du matériel de manutention sont respectées ;
- les règles d'hygiène, de sécurité et de manipulation des produits sont observées ;
- les anomalies de balisage/étiquetage sont détectées et traitées ;
- les produits impropres à la vente sont retirés ;
- le linéaire est maintenu propre ;
- les règles d'implantation des produits en linéaire sont respectées ;
- l'aspect visuel du linéaire est attractif ;
- le réapprovisionnement ne gêne pas les clients.

CAP EMPLOYE DE COMMERCE MULTI-SPECIALITES	Consignes au jury
EP1 – 1 <sup>ère</sup> partie – Pratique de l'approvisionnement et/ou de la tenue du rayon/ du linéaire – FICHE 1	Page : 3/3